

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°30/7.1/06-06/12

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	25

Date de la convocation : 27-05-2019
Date de l'affichage : 29-05-2019

SEANCE DU 6 JUI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS.

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

OBJET :

**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME
AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Rapporteur : N. CLAUDEL

Le compte administratif 2018 qui vient d'être adopté met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de : 23 633.72 €
- Un excédent d'investissement de : 1 107.33 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget

Il est proposé au Conseil de procéder aux affectations suivantes :

- D'affecter 4 383,72 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- D'affecter le solde soit 19 250 € en excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean